

## Communiqué de Presse

Nous apprenons ce matin que le gouvernement veut créer une nouvelle carte de séjour pluriannuelle dénommée « talent - professions médicales et de pharmacie », qui concerne les médecins « quelle que soit leur spécialité », les sages-femmes, les chirurgiens-dentistes et les pharmaciens, précise le texte transmis lundi au Conseil d'Etat.

**Contact presse :** La durée de validité de cette carte de séjour "médicale" sera de 4 ans et dépendra de la validation par le praticien des « EVC », Épreuves de Vérification des Connaissances.  
FSDL

[secretaire@fsdl.fr](mailto:secretaire@fsdl.fr) Nous savons dès maintenant que la vérification de ces connaissances est une hypocrisie sans nom, ne serait-ce que par le manque d'effectifs au sein des ARS et des conseils départementaux ordinaires capables d'effectuer un réel contrôle.

Selon l'article 7 du texte, cette carte est destinée aux professionnels de santé et à leurs familles « dès lors qu'ils sont recrutés par un établissement de santé public ou privé à but non lucratif ». Encore une fois cette loi est principalement réfléchie pour un modèle hospitalier sans anticiper les problèmes qu'elle posera dans le secteur libéral des professions de santé

Pallier une politique désastreuse en termes de démographie professionnelle par l'ouverture des frontières aux praticiens étrangers hors UE ne manquera pas de permettre un afflux massif de main d'œuvre bon marché aux centres dentaires associatifs à but non lucratif (sic) qui n'en demandaient pas tant. Et que diront les pays concernés dépouillés de leurs professionnels de santé ?

Cet effet d'aubaine contribuera, à n'en point douter, à multiplier les scandales sanitaires alors qu'une loi visant à réguler ces centres venait tout juste d'être soumise au vote parlementaire.

Au-delà des dérapages prévisibles des comptes de la sécurité sociale, c'est la qualité des soins prodigués qui va constituer un réel danger de santé publique sans un contrôle efficace des connaissances acquises.

Gouverner c'est prévoir, mais en l'état actuel, cette mesure ne résoudra rien et va aggraver un système de santé déjà à bout de souffle et dans l'impasse. On ne résout pas 40 ans de successions de plans de sauvetage désastreux par l'ouverture de nos frontières aux médecins étrangers sans s'assurer de la préservation de la qualité des soins.

La FSDL demande à notre Ministre de tutelle une concertation urgente dans ce dossier avant de se retrouver dans une situation incontrôlable qui aura des conséquences au niveau économique et sanitaire.

---

***A propos de la Fédération des Syndicats Dentaires Libéraux (FSDL)***

Premier syndicat représentatif des chirurgiens-dentistes en France depuis 2015, la FSDL défend l'avenir de l'exercice libéral et se bat pour que chaque chirurgien-dentiste puisse dispenser des soins innovants et de qualité, conformes aux données actuelles de la science.

Liberté, responsabilité et éthique guident les actions du syndicat qui se mobilise à la fois pour un projet de valorisation cohérente des soins conservateurs de l'organe dentaire et pour un plan de prévention, seul capable de garantir la bonne santé buccale des patients. Adhérer à la FSDL, c'est défendre les valeurs libérales de la profession et soutenir un syndicat indépendant.

Adhérer à la FSDL, c'est rester libre !

Pour toute information complémentaire sur la FSDL, merci de bien vouloir vous rendre sur le site : [www.fSDL.fr](http://www.fSDL.fr)